

ARR GEN 2026-16

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
M. Jean-Philippe LE PAGE, conseiller municipal**

Le maire de la Commune de CASTELMAUROU,
Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'installation de M. Jean-Philippe LE PAGE en qualité de conseiller municipal en date du 21/03/2026.
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Jean-Philippe LE PAGE, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à la vigilance citoyenne, la tranquillité publique et la démocratie participative.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Jean-Philippe LE PAGE, conseiller municipal, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- la mise en place et le suivi des dispositifs de vigilance citoyenne et de tranquillité publique
- la mise en œuvre et le suivi du dispositif de vidéoprotection
- la mise en œuvre du dispositif « participation citoyenne » avec les forces de l'ordre
- la mise en œuvre des dispositifs de démocratie participative

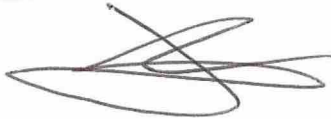
Article 2 : Le conseiller municipal délégué assurera le suivi des dossiers relevant de ses compétences et pourra signer tous les documents administratifs y ayant droit. Dans l'exercice de ses fonctions, il est rattaché à M. MARBLEU, adjoint au maire en charge notamment de la sécurité publique et de l'animation de la vie quartier.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le maire. Le conseiller municipal délégué n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 : La signature par Jean-Philippe LE PAGE devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Certifié et transmis-le : 8/06/2026
Affiché le : 8/06/2026
Notifié le : 8/06/2026
Signature :



Fait à Castelmaurou, le 03/06/2026
Le Maire,
Laurent EBERLE



Mairie de Castelmaurou
Haute-Garonne